Association CULTe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maison des Associations à Ramonville

12 décembre 2020 à 18h

COMPTE RENDU

Membres du CA présents : Membres du CA Excusés : **Membres présents:**

Dodin Jean-Daniel (Vice-Pré-Arpizou Pascal (Administrateur) Deloison Guy (Président)

sident)

Maurettes Jean-Jacques (Trésorier) Blandy Alain (Trésorier adjoint)

Zulian Frédéric (Administrateur)

Flora Alain

Ordre du jour

- Point sur les adhésions
- Point sur les finances
- Premières révisions du Règlement Intérieur (en particulier
- modification du montant de la cotisation annuelle).
- Point sur la création d'un outil de communication inter-associations
- dans le cadre du Conseil de la vie Associative.
- Perspectives d'avenir....

Rappel : Les réunions du CA sont ouvertes à tous les membres du CULTe avec possibilité de participer aux débats. Toutefois seuls les administrateurs disposent d'un droit de vote.

Compte tenu de la suspension des activités liée à l'épidémie du coronavirus, ce CA est organisé en vidéoconférence via le site meet.jit.si.

Point sur les adhésions:

Au 12 décembre, le CULTe compte 21 membres. Ce sera donc l'étiage pour 2020.

Point sur les finances

Les données souhaitées sont indisponibles.

Il est rappelé au Trésorier qu'il est nécessaire que nous puissions connaître dès que possible :

- le solde du compte.
- Si nous avons perçu une subvention d'investissement en sus de la subvention d'équilibre déjà accordée
- Si le PIC nous a versé sa contribution annuelle de 100€ pour participation au coût de la connexion internet.
- Si nous avons effectivement versé notre adhésion pour 2020 à l'association APRIL.
- le compte de résultat 2020, ce qui implique la mise à jour de l'application comptable en ligne "Garradin".

Premières révisions du Règlement Intérieur

La révision des statuts du CULTe, entreprise en 2017 et terminée en 2019 à rendu notamment nécessaire une mise à jour du Règlement Intérieur (RI). La fonction du RI est de préciser divers points concrets de mise en œuvre des statuts d'une part, d'autre part d'organiser de façon lisible et transparente certains aspects du fonctionnement d'une association (ex : prêt ou don de matériel).

Le Président a préparé un projet de modification qu'il a transmis à tous les membres en amont du présent CA.

Il est procédé à l'examen de ce projet. Sur le document "projet3" accessible sur le site internet du club à l'adresse suivante :

https://www.culte.org/pmwiki/?n=Officiel.QuiSommesNous

différentes parties sont à distinguer :

- en orange : points étudiés, validés ou modifiés (texte en rouge) par rapport au projet initial, non votés.
- en vert : points votés, adoptés à l'unanimité des membres du CA présents.
- en jaune : points restant à examiner lors du prochain CA en 2021, avec ajouts ou modification (texte en rouge) par rapport au projet2.

Ainsi, la nature et le montant des cotisations du document "projet2" sont donc validés, de même que la transmission d'une demande de rescrit fiscal afin d'officialiser le statut d'Association d'Intérêt Général" pour le CULTe, permettant la défiscalisation des cotisations et dons.

Détail du montant des cotisations à compter de l'exercice 2021 :

Cotisation solidarité (Etudiants, Demandeurs d'emploi) : 10€ Cotisation : 20€

Cotisation de soutien : 60€ ou plus.

Ci-dessous un lien officiel à propos de la notion d'"intérêt général" :

https://www.economie.gouv.fr/cedef/association-reconnue-interet-general

Point sur la création d'un outil de communication inter-associations dans le cadre du Conseil de la vie Associative.

Comme de très nombreuses communes la ville de RSA a, dans la continuité des États Généraux de la vie associative, initié la création d'un "Conseil de la Vie Associative". Il s'agit d'une structure de concertation dont le fonctionnement est notamment cadré par l'art L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les instances consultatives.

Le CULTe a participé en 2018 aux travaux préparatoires à la création de ce conseil, qui se sont traduits par l'élaboration d'une Charte de la Vie Associative, signée par le CULTe après avis favorable à l'unanimité du CA du 4/11/2018 ainsi que de l'Assemblée Générale du 3 mars 2019.

La démarche de structuration de ce Conseil de la Vie Associative reprend à la suite des récentes élections municipales, d'où la réunion du 7 décembre prochain (document joint).

Outre cette structuration (présidence - assurée par un membre du Conseil Municipal - commissions, groupes de travail, etc...) un projet antérieur évoqué dans les premiers travaux, soit la création d'un **dispositif de liaison numérique entre associations destiné à informer, mutualiser, partager, prêter** etc... est repris. Le CULTe et le PIC ont été sollicités par la Mairie, que nous avons rencontrée, pour proposer des solutions pour ce faire.

J'ai transmis à la Mairie une proposition alliant la création d'un groupe "framavox" et un tableur en ligne (dans cet exemple issu de l'informatique marchande) destiné à gérer des prêts de matériel entre associations (Lien pour y accéder :

https://framavox.org/communiquer-partager-collaborer-mutualiser-susciter/

Si une telle solution était retenue, le mise en "production" serait assurée par la Mairie, le CVA ne pouvant pas être une association. Un règlement intérieur sera sans doute élaboré avec recherche de volontaires pour assurer l'administration de la chose. Logiquement je serai sans doute amené à proposer ma participation au nom du CULTe pour aider à stabiliser le dispositif et former. Mais je n'envisage pas a priori, par contre, de participer aux instances dirigeantes du Conseil de la Vie Associative.

Je pense utile à notre association d'avoir un meilleur ancrage local et que notre participation à ces travaux est susceptible de nous rendre bien plus visibles et donc accessibles pour la population de Ramonville Saint Agne mais aussi pour les communes environnantes, les associations ramonvilloises comptant de nombreux membres extérieurs.

Perspectives d'avenir

Afin de ne pas prolonger indûment la réunion par visioconférence, ce point n'a pas été abordé. Il sera remis à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration en fonction de l'évolution de l'actualité sanitaire.

Rédacteur : Guy Deloison, Président.